



LE PROGRAMME D'ACTIONS

Document validé par arrêté préfectoral du 30 novembre 2016





SOMMAIRE

THÉ	MATIQUE 1:	
PRÉ	SERVER LES BIENS ET LES PERSONNES DU RISQUE D'INONDATION	. 05
A.1.	METTRE EN ŒUVRE LE PAPI D'INTENTION DE L'YSER	05
	METTRE EN ŒUVRE LE PAPI COMPLET DE L'YSER	.06
A.3.	ACCOMPAGNER L'AMÉLIORATION DES PRATIQUES AGRONOMIQUES ET FACILITER LA CRÉATION	
	D'AMÉNAGEMENTS D'HYDRAULIQUE DOUCE	07
A.4.	ÉLABORER DES ZONAGES PLUVIAUX	. 08
	RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ	
A.6.	RESTAURER DES MÉANDRES À L'AVAL DE L'YSER	10
THÉ	ÉMATIQUE 2 :	
AMI	ÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU DE L'YSER ET DE SES AFFLUENTS	11
B.1.	METTRE EN PLACE DES DISPOSITIFS D'AUTO-SURVEILLANCE DES DÉVERSOIRS D'ORAGE	11
B.2.	DIAGNOSTIQUER LES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT ET INVENTORIER LES REJETS DIRECTS AU	
	MILIEU NATUREL	. 12
B.3	AMÉLIORER LE TAUX DE RACCORDEMENT ET DE DESSERTE DES SECTEURS ZONÉS EN	
	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	13
B.4.	AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)	. 14
B.5.	FAVORISER L'INFORMATION ET LA SENSIBILISATION À DES DÉMARCHES SPÉCIFIQUES EN	
	AGRICULTURE	. 15
B.6.	ACCOMPAGNER ET RELAYER LES ACTIONS DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE DES PRODUITS	
	UTILISÉS DANS LES SIÈGES D'EXPLOITATION (BÂCHES, BIDONS, PRODUITS VÉTÉRINAIRES, PNEUS).	16
B.7.	PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DES SYSTÈMES DE PRODUCTION MOINS EXIGEANTS POUR	
	L'ENVIRONNEMENT (PRODUCTION INTÉGRÉE, AGRICULTURE BIOLOGIQUE,)	. 17
B.8.	RAISONNER LES PRATIQUES AGRICOLES EN TRAVAILLANT À L'ÉCHELLE DES CONSEILLERS	
	ET DES ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES	. 18
B.9.	FAIRE DE L'ENREGISTREMENT DES PRATIQUES AGRICOLES UN OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION	. 19
B.10.	RÉDUIRE L'USAGE DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES EN AGRICULTURE	20
B.11.	OPTIMISER LA FERTILISATION DES SOLS.	. 21
B.12.	PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU DANS L'AGRICULTURE	. 22
B.13.	S'ASSURER DE LA CONFORMITÉ DES AUTORISATIONS DE REJETS DÉLIVRÉES AUX INDUSTRIES	
	ET À L'ARTISANAT	
B.14.	AMÉLIORER LES PERFORMANCES ÉPURATOIRES DES STATIONS D'ÉPURATION INDUSTRIELLES	. 24

B.15	. PROMOUVOIR UN USAGE EFFICACE, ÉCONOME ET DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU	
	DANS LES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET ARTISANALES	25
B.16	RÉALISER UN DIAGNOSTIC DES DÉCHETTERIES	26
B.17.	RÉDUIRE L'USAGE DE SUBSTANCES DANGEREUSES CHEZ LES PARTICULIERS ET LES	
	GESTIONNAIRES D'ESPACES PUBLICS (COMMUNES, COMMUNAUTÉS DE COMMUNES, CONSEIL	
	GÉNÉRAL, DIR, SNCF)	27
	ÉMATIQUE 3:	
	STAURER LES FONCTIONNALITÉS ÉCOLOGIQUES DES MILIEUX AQUATIQUES ET	
		28
C.1.	METTRE EN ŒUVRE ET SUIVRE LE PLAN DE GESTION ÉCOLOGIQUE (PGE) SUR LES COURS D'EAU	
	DU BASSIN VERSANT DE L'YSER.	28
C.2.	FAVORISER LA RÉHABILITATION ET L'ENTRETIEN DES RÉSEAUX DE MARES IDENTIFIÉS COMME	00
0.0	PRIORITAIRES.	
	PRÉSERVER LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE LONGITUDINALEPRÉSERVER ET RESTAURER LES ZONES HUMIDES	
	LUTTER CONTRE LES ESPÈCES EXOTIQUES ET PLANTER DE LA RIPISYLVE	
	RESTAURER LES HABITATS DES COURS D'EAU	
0.0.	HESTAUTIEN EES HADHATS DES COONS D'EAC	JJ
THÉ	ÉMATIQUE 4 :	
DÉ۱	VELOPPER LES RELATIONS TRANSFRONTALIÈRES (INTER-SAGE ET FRANCO-BELGES	S)
POI	UR UNE GESTION ÉQUILIBRÉE DE LA RESSOURCE EN EAU	34
D.1.	PÉRENNISER L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU BASSIN VERSANT DE L'YSER	34
D.2.	PRÉSERVER LA NAPPE DES SABLES DU LANDÉNIEN DES FLANDRES	35
THÉ	ÉMATIQUE 5 :	
	MMUNIQUER, SENSIBILISER AUTOUR DE LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE	36
	CONSTITUER UNE BASE DE DONNÉES ET UN TABLEAU DE BORD DE SUIVI DU SAGE	
E.2.	DIFFUSER LES DOCUMENTS DU SAGE.	37
	ANIMER LE SAGE ET ASSURER SON SUIVI	
E.4.	METTRE EN PLACE DES OUTILS PERMETTANT LA VULGARISATION DU SAGE	39
E.5.	RENFORCER LA COORDINATION INTER-SAGE ET TRANSFRONTALIÈRE	40
Rem	narque:	

Les délais de réalisation des actions identifiées ci-après ont été dissociés selon que l'action concerne :

- un volet communication / sensibilisation / étude : l'impact de l'opération étant difficilement estimable le délai renseigné est un délai de démarrage de l'opération de communication,
- la mise en œuvre opérationnelle d'actions ayant un impact sur la gestion de l'eau : le délai renseigné correspond alors à un objectif de réalisation à cette échéance.
- les actions s'organisent en deux priorités (P) : 1 et 2. Les actions P1 sont à réaliser dans les premières années de mise en œuvre du SAGE et les actions P2 dans un second temps.



COMMUNES DU TERRITOIRE DU SAGE DE L'YSER

ARNÈKE - BAMBECQUE - BAVINCHOVE - BOESCHÈPE - BOLLEZEELE - BROXEELE - BUYSSHEURE - CASSEL - EECKE -ESQUELBECQ - GODEWAERSVELDE - HARDIFORT - HERZEELE - HONDEGHEM - HONDSCHOOTE - HOUTKERQUE -LEDERZEELE - LEDRINGHEM - NOORDPEENE - OCHTEZEELE - OOST-CAPPEL - OUDEZEELE - OXELAËRE - REXPOËDE -RUBROUCK - SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL - SAINTE-MARIE-CAPPEL - STAPLE - STEENVOORDE - TERDEGHEM -VOLCKERINCKHOVE - WEMAERS-CAPPEL - WEST-CAPPEL - WINNEZEELE - WORMHOUT - WYLDER - ZEGERSCAPPEL -ZERMEZEELE - ZUYTPEENE

THÉMATIQUE 1: PRÉSERVER LES BIENS ET LES PERSONNES DU RISQUE D'INONDATION

A.1. METTRE EN ŒUVRE LE PAPI D'INTENTION DE L'YSER

THÉMATIQUE 1 : Préserver les biens e	T LES PERS(ONNES DU	J RISQUE D'II	NONDATION		A.1	P.1				
Intitulé	Finaliser la m	ise en œuv	re du PAPI d'inte	ention de l'Yser							
Secteur d'activité concerné	Collectivités t	erritoriales									
Objectif de l'action				ntaires du fonct ssier de candida			du du				
Dispositions du PAGD	D1, D2, D9, D10), D11, D13, D	53								
Réglementation principale											
Constat	Le bassin ver	sant de l'Ys	er est sensible	aux inondations	i.						
Type d'action	Finaliser la m	inaliser la mise en œuvre du PAPI d'intention de l'Yser									
Description de l'action	Afin de définir la stratégie d'interventions du territoire, des études complémentaires s'avèrent nécessaires, notamment en ce qui concerne l'analyse des coûts et bénéfices des scénarios d'aménagement à venir.										
	Intitulé		Objectif fixé	Indicateur	Priorité	État	initial				
	Analyse multi		mi-2017		1						
Sous actions	Étude foncièr	-	mi-2017		1						
	Candidature F complet	PAPI	Dépôt en 2017		1						
	Communicati	on	2017		1						
Contraintes et difficultés de mise en œuvre		arche résido	•	le territoire. Une ence des propo							
Maître(s) d'ouvrage(s) pressenti(s)	USAN, CLE		Partenaires et acteurs	Conseil région	le l'Eau, Consei al, Europe, SM Ire et SCoT Flar	SCoT Pa	ys				
Pour en savoir plus	Consulter le d	lossier de c	andidature								
Calendrier	2017	2018	2019	2020	2021	2	022				
- California											

A.2. METTRE EN ŒUVRE LE PAPI COMPLET DE L'YSER

THÉMATIQUE 1 : Préserver les biens e	T LES PERSO	ONNES DU	J RISQUE D'II	NONDATION		A.2	P.1			
Intitulé				e "travaux") de l'	Yser					
Secteur d'activité concerné	Collectivités t	erritoriales								
Objectif de l'action	Sécuriser les	biens et les	personnes cor	tre le risque d'i	nondation					
Dispositions du PAGD	D1, D2, D3, D4	. D5, D6, D8,	D9, D10, D11, D12	2, D13 et D53						
Réglementation principale										
Constat	Le bassin ver	sant de l'Ys	er est sensible	aux inondations						
Type d'action	Communicati	on – Préver	ition – Gestion (de crise – Amén	agement du te	rritoire				
Description de l'action	d'hydraulique	velopper la conscience du risque et prévenir les inondations (aménagements ydraulique douce et d'hydraulique structurante) pour protéger les biens et les resonnes du territoire								
	Intitulé		Objectif fixé	Indicateur	Priorité	État	initial			
	Améliorer la connaissance		2022		1					
	Surveiller et prévenir les crues		2022		1					
Sous actions	Anticiper et g crise	érer la	2022		1					
	Intégrer le ris d'inondation l'urbanisme	•	2018		1					
	Réduire la vu	Inérabilité	2020		1					
	Ralentir les écoulements		2022		1					
Contraintes et difficultés de mise en œuvre				démarche résid ortunités foncièr		rence de	es			
Maître(s) d'ouvrage(s) pressenti(s)	USAN		Partenaires et acteurs	État, Agence d Europe, ONEM de pêche	e l'Eau, Consei A, DREAL, DDTN	•	-			
Pour en savoir plus	Dossier de ca	ndidature -	conclusions de	e la démarche P	API d'intention					
Colondrian	2017	2018	2019	2020	2021	20	022			
Calendrier										

A.3. ACCOMPAGNER L'AMÉLIORATION DES PRATIQUES AGRONOMIQUES ET FACILITER LA CRÉATION D'AMÉNAGEMENTS D'HYDRAULIQUE DOUCE

THÉMATIQUE 1 : PRÉSERVER LES BIENS ET LES PERSONNES DU RISQUE D'INONDATION Accompagner l'amélioration des pratiques agronomiques et faciliter										
Intitulé	Accompagne	r l'améliorat			es et faciliter la	création	1			
Secteur d'activité concerné	Agriculture -	Collectivité	s territoriales							
Objectif de l'action	Lutter contre	les ruisselle	ements en milie	u agricole						
Dispositions du PAGD	D6, D7, D8									
Réglementation principale										
Constat	Les ruissellen important d'e			e territoire et so	nt à l'origine d'	un afflux	(
Type d'action	Communicati	ommunication – Sensibilisation – Travaux								
Description de l'action		Promouvoir la création d'aménagements d'hydraulique douce en zone agricole et conseiller la profession sur l'adaptation des pratiques agronomiques.								
	Intitulé		Objectif fixé	Indicateur	Priorité	État i	initial			
	Sensibilisation		2017-2023		1					
Sous actions	Créations d'aménagements d'hydraulique douce		2023		1					
	Adaptation des pratiques agronomique		2023		1					
Contraintes et difficultés de mise en œuvre		•	•	e s'occupent de nciers habituels	•	cole qui	n'est			
Maître(s) d'ouvrage(s) pressenti(s)	USAN, Commo de commune:		Partenaires et acteurs	_	al, Agence de l'I communautés c					
Pour en savoir plus										
Calendrier	2017	2018	2019	2020	2021	20	022			

A.4. ÉLABORER DES ZONAGES PLUVIAUX

THÉMATIQUE 1 : Préserver les biens e	T LES PERSC	LES PERSONNES DU RISQUE D'INONDATION lanifier l'aménagement du territoire en fonction du risque d'inondation et créer									
Intitulé		_		fonction du risc ents en milieu u	•	n et cré	er des				
Secteur d'activité concerné	Collectivités t	erritoriales									
Objectif de l'action	Lutter contre	les ruisselle	ements en milie	u urbain							
Dispositions du PAGD	D3, D4, D5, D6 R5										
Réglementation principale	Article L.2224	ricle L.2224-10 du code général des collectivités territoriales									
Constat	l'imperméabil	urbanisation est croissante sur le bassin versant de l'Yser et accentue mperméabilisation des sols. Les volumes d'eau ruisselés augmentent de manière ontinue et accentuent le risque d'inondation.									
Type d'action	Sensibilisation	ensibilisation – Étude complémentaire – Révision urbanisme – Travaux									
Description de l'action	Les collectivit	Les collectivités territoriales réalisent un zonage pluvial									
	Intitulé		011 1166 6		- 1 1.6	4					
			Objectif fixé	Indicateur	Priorité	État	initiai				
	Sensibiliser le collectivités le		2017	Indicateur	Priorité 1	Etat	Initiai				
Sous actions	Sensibiliser le collectivités le Réviser le PLL	ocales J / PLU-i		Indicateur		Etat	INITIAI				
Sous actions	Sensibiliser le collectivités le	ocales J / PLU-i oositifs e les	2017	Indicateur	1	Etat	INITIAI				
Sous actions Contraintes et difficultés de mise en œuvre	Sensibiliser le collectivités le Réviser le PLU Créer des disp de lutte contro ruissellement Cette démarcicet article ne	ocales J / PLU-i cositifs e les s urbains he est oblig prévoit pas	2017 2017 2020 atoire réglemer	ntairement (art. se en conformité	1 1 1 L.2224-10 du C	GCT) ma	ais				
Contraintes et difficultés de	Sensibiliser le collectivités le Réviser le PLU Créer des disp de lutte contro ruissellement Cette démarcicet article ne	ocales J / PLU-i positifs e les s urbains he est oblig prévoit pas a volonté de	2017 2017 2020 atoire réglemer de délai de mis	ntairement (art. se en conformité	1 1 L.2224-10 du C é. Cette opérations al, Agence de l'ire intérieure et	GCT) ma on est do	ais onc				
Contraintes et difficultés de mise en œuvre Maître(s) d'ouvrage(s)	Sensibiliser le collectivités le Réviser le PLU Créer des disp de lutte contre ruissellement Cette démarchet article ne tributaire de la Communes, Communauté	ocales J / PLU-i positifs e les s urbains he est oblig prévoit pas a volonté de	2017 2017 2020 atoire réglemer de délai de mises acteurs locat	ntairement (art. se en conformité ux. Conseil généra SM SCoT Fland	1 1 L.2224-10 du C é. Cette opérations al, Agence de l'ire intérieure et	GCT) ma on est do	ais onc				
Contraintes et difficultés de mise en œuvre Maître(s) d'ouvrage(s) pressenti(s)	Sensibiliser le collectivités le Réviser le PLU Créer des disp de lutte contre ruissellement Cette démarchet article ne tributaire de la Communes, Communauté	ocales J / PLU-i positifs e les s urbains he est oblig prévoit pas a volonté de	2017 2017 2020 atoire réglemer de délai de mises acteurs locat	ntairement (art. se en conformité ux. Conseil généra SM SCoT Fland	1 1 L.2224-10 du C é. Cette opérations al, Agence de l'ire intérieure et	GCT) ma on est de Eau SCoT Fla	ais onc				

A.5. RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ

THÉMATIQUE 1 : PRÉSERVER LES BIENS E	T LES PERS(ONNES DU	I RISQUE D'IN	IONDATION		A.5	P.1				
Intitulé			e certains bien								
Secteur d'activité concerné	Collectivités t	erritoriales	– Particuliers								
Objectif de l'action	Protéger les b	iens et les	personnes régu	lièrement touch	nés par les inor	dations					
Dispositions du PAGD											
Réglementation principale	PPRI de l'Yser										
Constat			•	roximité imméd vent alors être r		ours d'ea	nu. Des				
Type d'action	Aménagemer	ıt individuel	- Curatif								
Description de l'action	Faire équiper	ire équiper les particuliers en dispositifs de protection individuelle									
	Intitulé		Objectif fixé	Indicateur	Priorité	État i	initial				
	Rappeler les obligations du PPRI		2017		1						
Sous actions	Inciter les particuliers, les collectivités territoriales et leurs groupements, à pourvoir les exutoires de leurs réseaux d'assainissement et/ ou d'eaux pluviales de clapets anti-retour		2023		2						
	Conduire des vulnérabilité	études de	2020		1						
Contraintes et difficultés de mise en œuvre	•		ositifs de proteo s demeure oné	ction individuels reuse.	s contre les ino	ndations	s est				
Maître(s) d'ouvrage(s) pressenti(s)	Communes, Communauté communes	s de	Partenaires et acteurs	Conseil généra	al, Agence de l'I	l'Eau, État					
Pour en savoir plus	PPRI de l'Yser										
Calendrier	2017	2018	2019	2020	2021	20	022				
Salonano											

A.6. RESTAURER DES MÉANDRES À L'AVAL DE L'YSER

THÉMATIQUE 1 : PRÉSERVER LES BIENS E	T LES PERSO	LES PERSONNES DU RISQUE D'INONDATION A.6 P.2										
Intitulé	Restauration	de méandre	es à l'aval de l'Y	ser								
Secteur d'activité concerné	Collectivités t	erritoriales										
Objectif de l'action	Améliorer l'hy	dromorpho	logie de l'Yser -	Lutter contre le	s inondations	en Belgi	que					
Dispositions du PAGD	D13											
Réglementation principale												
Constat	linéaire de l'Y	ser d'un pe	u plus de 3 km.	éalisées dans le Cette rectificatio aturel et entraîn	on a accéléré l'	écoulen	nent					
Type d'action	Sensibilisatio	ensibilisation – Étude complémentaire – Prospection foncière – Travaux										
Description de l'action	complémenta	Les collectivités territoriales et leurs groupements réalisent les études complémentaires et organisent la veille foncière ^o afin de restaurer des méandres sur la partie aval de l'Yser.										
	Intitulé		Objectif fixé	Indicateur	Priorité	État	initial					
	Sensibiliser les collectivités locales		2017		1							
Sous actions	Réviser le PLI	J / PLU-i	2017		1							
	Créer des disp de lutte contr ruissellement	e les	2020		1							
Contraintes et difficultés de mise en œuvre	cet article ne	prévoit pas	•	ntairement (art. se en conformité ux.								
Maître(s) d'ouvrage(s) pressenti(s)	Communes, Communauté communes	s de	Partenaires et acteurs	Conseil généra SM SCoT Fland Dunkerque, CC	re intérieure et		andre					
Pour en savoir plus												
Calendrier	2017	2018	2019	2020	2021	2	022					

[•] Par veille foncière, on entendra ici toutes les démarches permettant de rendre possible le projet du point de vue du foncier. Ces démarches pourront aller de l'acquisition à la définition de servitudes ou d'indemnités selon les secteurs et la nature des aménagements projetés. Ces opérations seront définies en concertation entre le maître d'ouvrage et les propriétaires / exploitants concernés.

THÉMATIQUE 2 : AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU DE L'YSER ET DE SES AFFLUENTS

B.1. METTRE EN PLACE DES DISPOSITIFS D'AUTO-SURVEILLANCE DES DÉVERSOIRS D'ORAGE

THÉMATIQUE 2 : Améliorer la qualité	DE L'EAU DE	L'YSER E	ΓDE:	SES AFF	LUE	ENTS		B.1	P.1	
Intitulé	Mettre en plac	e des disp	ositifs	d'auto-su	ırvei	llance des dév	versoirs d'orag	je		
Secteur d'activité concerné	Collectivités t	erritoriales								
Objectif de l'action	Réduire les re	jets pollua	nts iss	us du rés	eau	en période plu	uvieuse.			
Dispositions du PAGD	D15, D20									
Réglementation principale	R.2224-15 du (CGCT ; arrêt	té du 2	22 juin 200)7					
Constat	L'Yser et ses a	Yser et ses affluents sont de mauvaise qualité.								
Type d'action	Sensibilisation	ensibilisation – Travaux								
Description de l'action		Les collectivités territoriales et leurs groupements sont dans l'obligation de pourvoir eurs déversoirs d'orages de dispositifs d'auto-surveillance.								
	Intitulé			Object fixé	if	Indicateur	Priorité	État	initial	
Sous actions	Sensibiliser les acteurs locaux			2018			1			
	Munir les déve de dispositifs surveillance		age	2021			1			
Contraintes et difficultés de mise en œuvre	Les déversoir	s d'orages s	sont n	ombreux (et le	s dispositifs d	auto-surveilla	nce co	ûteux.	
Maître(s) d'ouvrage(s) pressenti(s)	Communes, Communauté communes, S compétents			enaires eteurs	Соі	nseil général,	Agence de l'Ea	au		
Pour en savoir plus										
Calendrier	2017	2018		2019		2020	2021	20)22	

B.2. DIAGNOSTIQUER LES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT ET INVENTORIER LES REJETS DIRECTS AU MILIEU NATUREL

AMÉLIORER LA QUALITÉ						B.2	P.1			
Intitulé	naturel	r les réseaux d'a	issainissement	et inventorier	les rejets dire	ects au	milieu			
Secteur d'activité concerné	Collectivités t	erritoriales								
Objectif de l'action	directs au mi connaissance desserte du r	tés territoriales lieu naturel. Ils l e de la CLE. Ils re éseau / en acco nent et en suiva	es caractériser éduisent ces re mpagnant la s	nt, les cartogra jets polluants tructure dans l	phient, et les _l en augmentar e choix de sor	porteni nt le tai	t à la ux de			
Dispositions du PAGD	D15, D19, D20 R2									
Réglementation principale	Art. L.1331-10	rt. L.1331-10 du code de la Santé publique								
Constat	L'Yser et ses a	'Yser et ses affluents sont de mauvaise qualité.								
Type d'action	Sensibilisatio	n – Travaux								
Description de l'action		Les collectivités territoriales et leurs groupements veillent à réaliser une étude de diagnostic des réseaux et à améliorer la collecte sur les réseaux d'assainissement.								
	Intitulé		Objectif fixé	Indicateur	Priorité	État	initial			
	Sensibiliser les acteurs locaux		2017		1					
Sous actions	Réaliser une de actualiser les de connaissa l'assainissem territoire	données nce de	2017		1					
	Réaliser une diagnostic de		2018		1					
	Inventorier le au milieu nat	s rejets directs urel	2017		1					
Contraintes et difficultés de mise en œuvre	associées à c de l'Agence d	nt nombreux et o es rejets sont p e l'Eau ne sont v e d'assainissem	eu nombreuse: ⁄alables que da	s. Concernant l	e raccordeme	nt, les	aides			
Maître(s) d'ouvrage(s) pressenti(s)	Communes, Communauté	s de communes	Partenaires et acteurs	Agence de	l'Eau, Conseil	généra	al			
Pour en savoir plus										
Calendrier	2017	2018	2019	2020	2021	20	022			

B.3. AMÉLIORER LE TAUX DE RACCORDEMENT ET DE DESSERTE DES SECTEURS ZONÉS EN ASSAINISSEMENT COLLECTIF

THÉMATIQUE 2 : Améliorer la qualité	AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU DE L'YSER ET DE SES AFFLUENTS											
Intitulé	Améliorer le t collectif	aux de raccorde	ement des sect	eurs desservis	par l'assainis	sement						
Secteur d'activité concerné	Collectivités t	erritoriales										
Objectif de l'action		jets polluants e nformité des ra			non raccordée	es et en						
Dispositions du PAGD	D14, D15, D20											
Réglementation principale												
Constat	L'Yser et ses a	'Yser et ses affluents sont de mauvaise qualité.										
Type d'action	Sensibilisatio	Sensibilisation – Travaux										
Description de l'action	Les habitations desservies par l'assainissement collectif sont dans l'obligation de se raccorder dans les deux ans suivant le passage du réseau d'assainissement.											
	Intitulé		Objectif fixé	Indicateur	Priorité	État initial						
Sous actions	Sensibiliser le locaux	es acteurs	2017		1							
	Raccorder ou conformité le	mettre en raccordement	2 ans après la desserte		1							
Contraintes et difficultés de mise en œuvre		'Agence de l'Eau e la conduite d'a opriétaire.										
Maître(s) d'ouvrage(s) pressenti(s)	Communes, Communauté	s de communes	Partenaires et acteurs	Agence de	l'Eau							
Pour en savoir plus												
Calendrier	2017	2018	2019	2020	2021	2022						

B.4. AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

THÉMATIQUE 2 : AMÉLIORER LA QUALITÉ	DE L'EAU DE	L'YSER ET DE	SES AFFLU	ENTS		B.4	P.1				
Intitulé		onctionnement			ectif (ANC)						
Secteur d'activité concerné	Collectivités t	erritoriales – Pa	rticuliers								
Objectif de l'action	Réduire les re	ejets polluants e	n améliorant le	fonctionnem	ent de l'ANC						
Dispositions du PAGD	D17, D20										
Réglementation principale											
Constat	L'Yser et ses a	affluents sont de	e mauvaise qua	lité.							
Type d'action	Sensibilisatio	n - Diagnostics	- Travaux								
Description de l'action	connaissance zone à enjeu	SPANC finalisent les diagnostics de fonctionnement des ANC. Ils les portent à la naissance de la CLE et mettent en demeure les particuliers concernés par une e à enjeu environnemental, une zone à enjeu sanitaire, ou un défaut majeur de ctionnement de faire les travaux de réhabilitation.									
	Intitulé		Objectif fixé	Indicateur	Priorité	État	initial				
	Finaliser les d	Finaliser les diagnostics ANC			1						
	Les SPANC co les données o CLE	mmuniquent de contrôle à la	2018		1						
Sous actions	La CLE élabor enjeu enviror	re un zonage à Inemental	2019		2						
	Les particulie les travaux de conformité		2021		2						
	Les SPANC vé mise en confo installations o cessions imm	ormité des d'ANC lors des	2017		1						
Contraintes et difficultés de mise en œuvre	connaissance	C sont nombreu es associées à c ents pour les pa	es rejets sont p				ents				
Maître(s) d'ouvrage(s) pressenti(s)	Particuliers, S	SPANC	Partenaires et acteurs	Agence de	l'Eau, CLE						
Pour en savoir plus											
Calendrier	2017	2018	2019	2020	2021	20	022				
Calenunei											

B.5. FAVORISER L'INFORMATION ET LA SENSIBILISATION À DES DÉMARCHES SPÉCIFIQUES EN AGRICULTURE

THÉMATIQUE 2 : AMÉLIORER LA QUALITÉ	DE L'EAU DE	L'YSER ET DI	E SES AFFLUI	ENTS		B.5 P.1	ı				
Intitulé		voriser l'information et la sensibilisation à des démarches spécifiques en priculture permettant de lutter contre les pollutions diffuses et ponctuelles									
Secteur d'activité concerné	Collectivités t	ectivités territoriales - Chambres consulaires - Agriculteurs									
Objectif de l'action	Accompagne	ompagner les agriculteurs dans l'amélioration de leurs pratiques.									
Dispositions du PAGD	D21, D22, D23	D22, D23									
Réglementation principale											
Constat	L'Yser et ses a	r et ses affluents sont de mauvaise qualité.									
Type d'action	Sensibilisatio	n – Travaux									
Description de l'action		tte action propose la promotion des dispositifs permettant de réduire les pollutions fuses et accidentelles en champ ou sur le corps de l'exploitation agricole.									
	Intitulé		Objectif fixé	Indicateur	Année de réalisation	État initia	al				
	Sensibiliser le	s agriculteurs	100 %		2017						
Sous actions	Aménagemer dispositifs ou de techniques de réduire les diffuses	mise en place s permettant	20 %		2021						
Contraintes et difficultés de mise en œuvre		nt onéreuses p	marches se fait oour les agricul								
Maître(s) d'ouvrage(s) pressenti(s)	Agriculteurs		Partenaires et acteurs		'Agriculture, G nce de l'Eau	ABNOR,					
Pour en savoir plus											
Calendrier	2017	2018	2019	2020	2021	2022					

B.6. ACCOMPAGNER ET RELAYER LES ACTIONS DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE DES PRODUITS UTILISÉS DANS LES SIÈGES D'EXPLOITATION (BÂCHES, BIDONS, PRODUITS VÉTÉRINAIRES, PNEUS)

THÉMATIQUE 2 : Améliorer la qualité	DE L'EAU DE	L'YSER ET DE	SES AFFLUI	ENTS		B.6	P.2		
Intitulé		compagner et relayer les actions de récupération et de recyclage des produits isés dans les sièges d'exploitation (bâches, bidons, produits vétérinaires, pneus)							
Secteur d'activité concerné	Collectivités t	lectivités territoriales – Chambres consulaires – Agriculteurs							
Objectif de l'action	Accompagne	compagner les agriculteurs dans l'amélioration de leurs pratiques.							
Dispositions du PAGD	D21								
Réglementation principale									
Constat	L'Yser et ses a	affluents sont de	mauvaise qua	lité.					
Type d'action	Sensibilisatio ponctuelles	nsibilisation – Collectes permettant la réduction des pollutions diffuses et nctuelles							
Description de l'action		Cette action propose la promotion des dispositifs permettant de réduire les pollutions diffuses et accidentelles.							
	Intitulé		Objectif fixé	Indicateur	Année de réalisation	État	initial		
Sous actions	Sensibiliser le	es agriculteurs	100 %		2017				
	Mettre en pla les dispositifs	ce et pérenniser de collecte	100 %		2021				
Contraintes et difficultés de mise en œuvre									
Maître(s) d'ouvrage(s) pressenti(s)	ADIVALOR, Ag	DIVALOR, Agriculteurs Partenaires et acteurs Chambre d'Agriculture, DDTM, GABNOR							
Pour en savoir plus									
Calendrier	2017	2018	2019	2020	2021	20)22		

B.7. PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DES SYSTÈMES DE PRODUCTION MOINS EXIGEANTS POUR L'ENVIRONNEMENT (PRODUCTION INTÉGRÉE, AGRICULTURE BIOLOGIQUE, ...)

THÉMATIQUE 2 : Améliorer la qualité	DE L'EAU DE	L'YSER ET D	E SES AFFLU	ENTS		B.7 P.1			
Intitulé		omouvoir le développement des systèmes de production moins exigeants pour ovironnement (production intégrée, agriculture biologique,)							
Secteur d'activité concerné	Collectivités t	lectivités territoriales - Chambres consulaires - Agriculteurs							
Objectif de l'action	Accompagne	les agriculteu	rs dans l'amélio	ration de leurs	pratiques				
Dispositions du PAGD	D21								
Réglementation principale									
Constat	L'Yser et ses a	er et ses affluents sont de mauvaise qualité.							
Type d'action	Sensibilisation	n - Accompagi	nement dans le	s modifications	s de pratiques				
Description de l'action		ette action propose la promotion de techniques de production moins exigeantes our l'environnement.							
	Intitulé		Objectif fixé	Indicateur	Année de réalisation	État initia			
Sous actions	Sensibiliser le	s agriculteurs	100 %		2017				
	Convertir à l'a biologique / la intégrée	•	5 %	% d'EA en agriculture biologique	2021	<1%			
Contraintes et difficultés de mise en œuvre	démarches in		marches se fait ingement parfo ancements.						
Maître(s) d'ouvrage(s) pressenti(s)	Agriculteurs	griculteurs Partenaires chambre d'Agriculture, GABNOR, DDTM, Agence de l'Eau							
Pour en savoir plus									
Calendrier	2017	2018	2019	2020	2021	2022			

B.8. RAISONNER LES PRATIQUES AGRICOLES EN TRAVAILLANT À L'ÉCHELLE DES CONSEILLERS ET DES ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES

THÉMATIQUE 2 : AMÉLIORER LA QUALITÉ	DE L'EAU DE	'EAU DE L'YSER ET DE SES AFFLUENTS B.8 P.1								
Intitulé		Raisonner les pratiques agricoles en travaillant à l'échelle des conseillers et des entreprises agroalimentaires								
Secteur d'activité concerné	Coopératives	opératives agricoles - Chambres consulaires - Industries agroalimentaires								
Objectif de l'action	Accompagne	ccompagner les agriculteurs dans l'amélioration de leurs pratiques.								
Dispositions du PAGD	D21									
Réglementation principale										
Constat	L'Yser et ses a	ıffluents sont	de n	nauvaise c	qualit	té.				
Type d'action		imation, conseil aux exploitations agricoles (apportés par les conseillers agricoles agro-industries)						ricoles,		
Description de l'action		rise en compte du risque de rejet des molécules dangereuses pour la qualité de eau dans le conseil et la commande réalisés auprès de l'exploitant.								
	Intitulé		0	bjectif fixé	lr	ndicateur	Année de réalisation	État	initial	
Sous actions	Supprimer le aux molécules phytosanitair	S		0 %	des	'EA utilisant s molécules à risques	2021			
	Choix de varié culturales mo exigeantes er	ins		100 %	agr	% des nseillers et o-industries ncontrées	2019			
Contraintes et difficultés de mise en œuvre	Contraintes li	ées aux exige	nces	s de qualit	é des	s production	s agricoles			
Maître(s) d'ouvrage(s) pressenti(s)	Chambre d'Ag	riculture, CLE		Partenaire et acteurs			es agricoles, Itaires, GABNO l'Eau			
Pour en savoir plus		<u> </u>								
Calendrier	2017	2017 2018 2019 2020 2021 2022								

B.9. FAIRE DE L'ENREGISTREMENT DES PRATIQUES AGRICOLES UN OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION

THÉMATIQUE 2 : Améliorer la qualité	DE L'EAU DE	L'YSER ET DE	SES AFFLU	ENTS		B.9	P.1				
Intitulé	Faire de l'enre	ire de l'enregistrement des pratiques agricoles un outil d'aide à la décision									
Secteur d'activité concerné	Collectivités t	lectivités territoriales - Chambres consulaires - Agriculteurs									
Objectif de l'action	Accompagne	compagner les agriculteurs dans l'amélioration de leurs pratiques.									
Dispositions du PAGD	D21										
Réglementation principale											
Constat	L'Yser et ses a	er et ses affluents sont de mauvaise qualité.									
Type d'action	Sensibilisatio	nsibilisation – Formations aux outils de suivi des pratiques agricoles									
Description de l'action		ette action propose d'accompagner les agriculteurs dans la maîtrise des outils de uivi des pratiques de fertilisation et phytosanitaires.									
Sous actions	Intitulé		Objectif fixé	Indicateur	Année de réalisation	État	initial				
Sous actions	Sensibiliser / agriculteurs	former les	100 %		2019						
Contraintes et difficultés de mise en œuvre	documents a	ts de suivi des ¡ dministratifs pa cabinets spécia	rfois lourds à c	ompléter. Ceux	k-ci sont le plu	s souve					
Maître(s) d'ouvrage(s) pressenti(s)	Agriculteurs		Partenaires et acteurs		'Agriculture, G <i>i</i> nce de l'Eau	ABNOR					
Pour en savoir plus											
Calendrier	2017	2018	2019	2020	2021	20)22				

B.10. RÉDUIRE L'USAGE DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES EN **AGRICULTURE**

THÉMATIQUE 2 : Améliorer la qualité	DE L'EAU DE	L'YSER ET DE	SES AFFLUE	ENTS		B.10	P.1				
Intitulé	Réduire l'usaç	uire l'usage des produits phytosanitaires en agriculture									
Secteur d'activité concerné	Collectivités t	lectivités territoriales – Chambres consulaires – Agriculteurs									
Objectif de l'action	Accompagne	ompagner les agriculteurs dans l'amélioration de leurs pratiques.									
Dispositions du PAGD	D21										
Réglementation principale											
Constat	L'Yser et ses a	r et ses affluents sont de mauvaise qualité.									
Type d'action	Sensibilisation	ibilisation - Formations aux outils de suivi des pratiques agricoles									
Description de l'action		e action propose d'accompagner les agriculteurs dans la réduction de l'usage produits phytosanitaires.									
	Intitulé		Indicateur	Année de réalisation	État	initial					
	Promouvoir la mise en place d'aires de remplissage et de lavage du matériel		100 %		2019						
Sous actions	Promouvoir le buses anti-dé des points d'e	rives le long	100 %		2017						
	Augmenter la désherbage n	•	20 %	surface	2021						
	Mettre à jour l phytosanitaire les règles de c champ	e et respecter	100 %		2017						
Contraintes et difficultés de mise en œuvre	parcelles agri	roduits phytosa coles. La mise e t être plus chror	n œuvre de tec	•	•						
Maître(s) d'ouvrage(s) pressenti(s)	Agriculteurs	Partenaires Chambre d'Agriculture GARNOR									
Pour en savoir plus		= yy = =									
Calendrier	2017	2018	2019	2020	2021	20	022				

B.11. OPTIMISER LA FERTILISATION DES SOLS

THÉMATIQUE 2 : Améliorer la qualité	DE L'EAU DE	L'YSER ET DI	E SES AFFLU	ENTS		B.11	P.1			
Intitulé	Optimiser la f	imiser la fertilisation des sols								
Secteur d'activité concerné	Collectivités t	ectivités territoriales - Chambres consulaires - Agriculteurs								
Objectif de l'action	Accompagne	ompagner les agriculteurs dans l'amélioration de leurs pratiques.								
Dispositions du PAGD	D21									
Réglementation principale										
Constat	L'Yser et ses a	er et ses affluents sont de mauvaise qualité.								
Type d'action		sibilisation – Développement de dispositifs permettant d'améliorer le suivi des iques agricoles								
Description de l'action		te action propose d'accompagner les agriculteurs dans la réduction de l'usage engrais minéraux.								
	Intitulé		Objectif fixé	Indicateur	Année de réalisation	État	initial			
	Analyser les s des reliquats	ols et réaliser azotés	20 %		2018					
Sous actions	Développer le de pesée emb d'apports loca		20 %	% d'EA équipées	2018					
		Prévisionnel de util d'aide à la mendements	30 %	% d'EA sen- sibilisés	2017					
Contraintes et difficultés de mise en œuvre	-	-	s embarquées e e font pas l'obje							
Maître(s) d'ouvrage(s) pressenti(s)	Agriculteurs	Partenaires Chambre d'Agriculture GARNOR								
Pour en savoir plus										
Calendrier	2017	2018	2019	2020	2021	2	022			
pressenti(s)		2018	et acteurs	DDTM, Ago		ence de l'Eau	ence de l'Eau			

B.12. PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU DANS L'AGRICULTURE

THÉMATIQUE 2 : Améliorer la qualité	DE L'EAU DE	L'YSER ET D	E SES AFFLL	JENT	rs		B.12	P.1		
Intitulé	Protéger la re	téger la ressource en eau en agriculture								
Secteur d'activité concerné	Collectivités t	ectivités territoriales – Chambres consulaires – Agriculteurs								
Objectif de l'action	Accompagner	ompagner les agriculteurs dans l'amélioration de leurs pratiques. 100 % - 2016								
Dispositions du PAGD							,			
Réglementation principale										
Constat	L'Yser et ses a	ffluents sont d	e mauvaise qu	ıalité.	ı					
Type d'action	Sensibilisation	n – Aménagem	ent de protect	ion d	e la resso	urce en eau				
Description de l'action	protections de	iise en place de e forage sur les nentation en ea	points d'appr	ovisio	onnement	s en eau de l'	•			
Contraintes et difficultés de mise en œuvre	Ces dispositifs publics.	s ont un coût q	ui ne fait pas l	'objet	t de financ	cements par l	es pouv	oirs		
Maître(s) d'ouvrage(s) pressenti(s)	Agriculteurs		Partenaires et acteurs		Chambre o 'Eau, DDTI	d'Agriculture, M	Agence	de		
Pour en savoir plus										
Calendrier	2017	2018	2019		2020	2021	20	022		

B.13. S'ASSURER DE LA CONFORMITÉ DES AUTORISATIONS DE REJETS DÉLIVRÉES AUX INDUSTRIES ET À L'ARTISANAT

THÉMATIQUE 2 : AMÉLIORER LA QUALITÉ	DE L'EAU DE	L'YSER ET D	E SES AFFLU	ENTS		B.13	P.1		
Intitulé	S'assurer de l industries et à	a conformité de à l'artisanat	es autorisation	s de rejets au	réseau délivré	es aux			
Secteur d'activité concerné		ectivités territoriales – Chambre des Métiers et de l'Artisanat – Chambre de Imerce et d'Industrie							
Objectif de l'action	Assurer un tra	ırer un traitement optimal des eaux industrielles et artisanales							
Dispositions du PAGD	D26 R2								
Réglementation principale									
Constat	L'Yser et ses a	ıffluents sont d	e mauvaise qu	alité.					
Type d'action	Contrôle - Mis	se aux normes							
Description de l'action		onformité des a nettre en confo		-		tries et à			
Contraintes et difficultés de mise en œuvre		nents au résea nformation est		•		s il y a			
Maître(s) d'ouvrage(s) pressenti(s)	Collectivités t	erritoriales	Partenaires et acteurs	Intercomn	e l'Eau, Mairies nunalités, Cha de l'Artisanat,	mbres d			
Pour en savoir plus									
Calendrier	2017	2018	2019	2020	2021	20	22		
Odionano									

B.14. AMÉLIORER LES PERFORMANCES ÉPURATOIRES DES STATIONS D'ÉPURATION INDUSTRIELLES

THÉMATIQUE 2 : AMÉLIORER LA QUALITÉ	DE L'EAU DE	L'YSER ET D	E SES AFFLU	IENTS		B.14	P.1			
Intitulé	Améliorer les	éliorer les performances épuratoires des stations d'épuration industrielles								
Secteur d'activité concerné		ectivités territoriales – Chambre des Métiers et de l'Artisanat – Chambre de nmerce et d'Industrie								
Objectif de l'action	Assurer un tra	urer un traitement optimal des eaux industrielles et artisanales								
Dispositions du PAGD	D25, D26 R1, R2									
Réglementation principale										
Constat	L'Yser et ses a	offluents sont o	le mauvaise qu	alité.						
Type d'action	Contrôle - Mis	se aux normes								
Description de l'action			rejets de statio rejets non conf	•	industrielles e	t artisaı	nales			
Contraintes et difficultés de mise en œuvre	La mise aux n	ormes des rej	ets d'installatio	n d'assainisse	ment est parfoi	is onére	use.			
Maître(s) d'ouvrage(s) pressenti(s)	Entrepreneurs	S	Partenaires et acteurs	Collectivit l'Eau, CCI,	és territoriales, DREAL	Agence	e de			
Pour en savoir plus										
Calendrier	2017	2018	2019	2020	2021	20	22			
Odionalioi										

B.15. PROMOUVOIR UN USAGE EFFICACE, ÉCONOME ET DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU DANS LES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET ARTISANALES

THÉMATIQUE 2 : Améliorer la qualité	DE L'EAU DE	L'YSER ET D	E SES AFFLU	IENTS		B.15	P.2		
Intitulé		mouvoir un usage efficace, économe et durable de la ressource en eau dans les ivités industrielles et artisanales							
Secteur d'activité concerné	Collectivités t	llectivités territoriales - Industries							
Objectif de l'action	Limiter les pré souterraine).	iter les prélèvements d'eau dans le milieu naturel (eau de surface et / ou eau terraine).							
Dispositions du PAGD	D24								
Réglementation principale									
Constat	L'Yser et ses a	Yser et ses affluents sont de mauvaise qualité.							
Type d'action	Contrôle - Mis	se aux normes							
Description de l'action		je de l'eau pota nploi, eaux plu		rocessus indu	striels dès que	cela s'a	avère		
Contraintes et difficultés de mise en œuvre	•		nssin versant d écessite donc u		sentiellement s alité potable.	péciali	sée		
Maître(s) d'ouvrage(s) pressenti(s)	Industriels		Partenaires et acteurs		és territoriales, M, CCI, DREAL	Agenc	e de		
Pour en savoir plus									
Calendrier	2017	2018	2019	2020	2021	20)22		
Culonation									

B.16. RÉALISER UN DIAGNOSTIC DES DÉCHETTERIES

THÉMATIQUE 2 : Améliorer la qualité	DE L'EAU DE	L'YSER ET D	E SES AFFLU	ENTS		B.16	P.1		
Intitulé	Réaliser un di	liser un diagnostic des déchetteries							
Secteur d'activité concerné	Collectivités t	lectivités territoriales – Industries							
Objectif de l'action	Eviter toute co déchetteries.	ter toute contamination des eaux souterraines ou de surface par le biais des chetteries.							
Dispositions du PAGD	D27, D28, D29								
Réglementation principale									
Constat	L'Yser et ses a	affluents sont d	e mauvaise qua	alité.					
Type d'action	Contrôle - Mis	se aux normes							
Description de l'action			ation d'un diag s pris en charg						
Contraintes et difficultés de mise en œuvre									
Maître(s) d'ouvrage(s) pressenti(s)	Collectivités t	erritoriales	Partenaires et acteurs	,	ce de l'Eau, D ord Pas de Ca		dC,		
Pour en savoir plus									
Calendrier	2017	2018	2019	2020	2021	20	022		
Odionano									

B.17. RÉDUIRE L'USAGE DE SUBSTANCES DANGEREUSES CHEZ LES PARTICULIERS ET LES GESTIONNAIRES D'ESPACES PUBLICS (COMMUNES, COMMUNAUTÉS DE COMMUNES, CONSEIL GÉNÉRAL, DIR, SNCF)

THÉMATIQUE 2 : Améliorer la qualité	DE L'EAU DE	L'YSER ET DE	SES AFFLUI	ENTS		B.17	P.1				
Intitulé	Réduire l'utilis	uire l'utilisation de substances dangereuses chez les particuliers et les tionnaires d'espaces publics									
Secteur d'activité concerné	Collectivités t DIR) – SNCF										
Objectif de l'action		luire la pollution de la ressource en eau par les phytosanitaires et les substances gereuses d'origine non agricole.									
Dispositions du PAGD	D30, D31, D32,	D, D31, D32, D33									
Réglementation principale	Loi Labbe du	Labbe du 6 février 2014									
Constat	L'Yser et ses a	er et ses affluents sont de mauvaise qualité.									
Type d'action	Contrôle - Mis	trôle – Mise aux normes									
Description de l'action	phytosanitair	nouvoir les techniques permettant de réduire l'usage des produits cosanitaires dans l'entretien des espaces publics et les aménagements nettant de limiter les conséquences du lessivage de produits dangereux sur les es.									
	Intitulé		Objectif fixé	Indicateur	Priorité	État	initial				
	Accompagner les structures signataires de la charte d'entretien des espaces publics.		2017		1						
Sous actions	Réduire l'usage des produits phytosanitaires dans l'entretien des espaces publics et chez le particulier		2017		1						
	Mettre aux no locaux de sto		2017		1						
	Aménager de tampons le lo	s bassins ng des routes	2022		1						
Contraintes et difficultés de mise en œuvre											
Maître(s) d'ouvrage(s) pressenti(s)	Collectivités t Particuliers D	ectivités territoriales Partenaires Conseil régional, CLE, CCFI, CCHI ticuliers DIR et acteurs Agence de l'Eau									
Pour en savoir plus											
Calendrier	2017	2018	2019	2020	2021	20)22				
Caronana											

THÉMATIQUE 3: RESTAURER LES FONCTIONNALITÉS **ÉCOLOGIQUES DES MILIEUX AQUATIQUES** ET PRÉVENIR LES ÉTIAGES

C.1. METTRE EN ŒUVRE ET SUIVRE LE PLAN DE GESTION ÉCOLOGIQUE (PGE) SUR LES COURS D'EAU DU BASSIN VERSANT DE L'YSER

RESTAURER LES FONCTI PRÉVENIR LES ÉTIAGES	UNNALITES	ECOLOGIQUE:	S DES MILIE	UX AQUATIQ	UESEI	C.1	P.1	
Intitulé	Mettre en œu bassin versar	vre et suivre le nt de l'Yser	Plan de Gestio	n Ecologique (I	PGE) sur les c	ours d'e	eau du	
Secteur d'activité concerné	Collectivités t	lectivités territoriales - Particuliers						
Objectif de l'action		tretenir et restaurer les cours d'eau non domaniaux dans le double objectif de lutte ntre les inondations et d'atteinte du bon état écologique						
Dispositions du PAGD	D35, D36, D46	, D36, D46, D47, D48, D49						
Réglementation principale								
Constat		er est dans un mauvais état hydromorphologique. Des actions de restauration ggravant pas le risque d'inondation sont donc nécessaires pour atteindre ce bon état.						
Type d'action	Sensibilisatio	ensibilisation – Travaux						
Description de l'action		Les collectivités territoriales et leurs groupements assurent l'entretien et la restauration de l'Yser et de ses affluents dans le respect du Plan de Gestion Ecologique.						
	Intitulé		Objectif fixé	Indicateur	Priorité	État	initial	
Sous actions	Sensibiliser le	s acteurs locaux	2017		1			
	Réaliser les tr restauration e		2021		1			
Contraintes et difficultés de mise en œuvre	actuelles pou	ondation est pr r la protection o u changement.	•					
Maître(s) d'ouvrage(s) pressenti(s)		Communes, Communautés de communes, Syndicats Partenaires et acteurs Conseil régional, Conseil général, Agence de l'Eau, Fédération de pêc						
Pour en savoir plus	Consulter le F	GE sur le site Ir	nternet Gest'Ea	u				
Calendrier	2017	2018	2019	2020	2021	2	022	

C.2. FAVORISER LA RÉHABILITATION ET L'ENTRETIEN DES RÉSEAUX DE MARES IDENTIFIÉS COMME PRIORITAIRES

THÉMATIQUE 2 : RESTAURER LES FONCTI PRÉVENIR LES ÉTIAGES	ONNALITÉS É	ÉCOLOGIQUE	S DES MILIE	JX AQUATIQ	UES ET	C.2	P.1			
Intitulé	Favoriser la re prioritaires	éhabilitation et	l'entretien des ı	réseaux de ma	res identifiés	comme)			
Secteur d'activité concerné	Collectivités t	lectivités territoriales – Particuliers								
Objectif de l'action	Restaurer les	staurer les milieux aquatiques bénéfiques à la trame verte et bleue								
Dispositions du PAGD	D41									
Réglementation principale										
Constat	déterminant d	grand nombre de mares a disparu depuis 20 ans. Or, celles-ci jouent un rôle terminant dans la lutte contre les ruissellements, le maintien de la biodiversité et ntribuent au maintien de certaines activités (irrigation, abreuvement du bétail,).								
Type d'action	Sensibilisatio	nsibilisation – Travaux								
Description de l'action		Les collectivités territoriales, leurs groupements et les particuliers restaurent les mares identifiées comme prioritaires sur le bassin versant de l'Yser.								
	Intitulé		Objectif fixé	Indicateur	Priorité	État	initial			
Sous actions	Sensibiliser le locaux	es acteurs	2017		1					
	Réaliser les tr restauration (annexe 3 – PA	cf. carte 3 -	2017-2022		1					
Contraintes et difficultés de mise en œuvre			supérieur aux c ce type d'opérat	•	nancements	des				
Maître(s) d'ouvrage(s) pressenti(s)	•	conseil régional, Conseil géné ays, Communautés de partenaires et acteurs Partenaires et acteurs SM SCoT Pays Cœur de Flandre SCoT Flandre Dunkerque, CCFI,								
Pour en savoir plus										
Calendrier	2017	2018	2019	2020	2021	20	022			

C.3. PRÉSERVER LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE LONGITUDINALE

THÉMATIQUE 3 : RESTAURER LES FONCTION PRÉVENIR LES ÉTIAGES	ONNALITÉS Í	ÉCOLOGIQUE	ES DES MILIE	UX AQUATI	QUES ET	C.3	P.1	
Intitulé	Préserver la c transversale	continuité écol	ogique longitud	linale et resta	urer la contin	uité écol	ogique	
Secteur d'activité concerné	Collectivités t	erritoriales – A	ménageurs					
Objectif de l'action		tenir et restaurer les cours d'eau non domaniaux dans le double objectif de lutt e les inondations et d'atteinte du bon état écologique						
Dispositions du PAGD	D39 R3							
Réglementation principale	Art. L.214-17 d	u code de l'env	vironnement					
Constat	L'Yser et ses a	er et ses affluents sont de mauvaise qualité hydromorphologique.						
Type d'action	Sensibilisatio	n – Travaux						
Description de l'action		le à la continui	et les aménageu ité écologique lo			•		
Contraintes et difficultés de mise en œuvre	faisant obsta	cle à la continu de la continuité	au titre de la co lité écologique é écologique su	ne peut donc	être créé. Les	travaux	de	
Maître(s) d'ouvrage(s) pressenti(s)	Collectivités t	Partenaires et acteurs Conseil régional, Conseil général, Agence de l'Eau, USAN, Fédération pêche, Conseil Régional						
Pour en savoir plus								
Calendrier	2017	2018	2019	2020	2021	20	022	

C.4. PRÉSERVER ET RESTAURER LES ZONES HUMIDES

THÉMATIQUE 3 : RESTAURER LES FONCTION PRÉVENIR LES ÉTIAGES	ONNALITÉS I	ÉCOLOGIQUE	S DES MILIE	UX AQUATIQ	UES ET	C.4 P.1			
Intitulé	Préserver et i	restaurer les zo	nes humides						
Secteur d'activité concerné	Collectivités t	erritoriales – A	ménageurs						
Objectif de l'action	Restaurer sur	la base du vol	ontariat les zon	es humides ide	entifiées dans	le SAGE			
Dispositions du PAGD	D42, D43, D44 R4								
Réglementation principale									
Constat			versant de l'Yseı ın état dégradé.	sont particuliè	erement fragme	ntées et se			
Type d'action	Sensibilisatio	n – Accompagı	nement						
Description de l'action	Sensibiliser le les zones hun	•	t soutenir les dé	marches visan	t à préserver e	t restaurer			
	Intitulé			Objectif fixé	Priorité	État initial			
	restauration d	émarches volon es zones humid nnexe 3 PAGD)		2017	1				
		es acteurs aux gique des zone	•	2017	1				
Sous actions	Mettre en œuv l'élevage herb	re des actions _l ager.	oour maintenir	2020	2				
		ssibilité de clas SAGE en 3 grand SDAGE)		2020	1				
	foncière pour humides prio	es démarches c la protection c ritaires annexe 3 - PAG	les zones	2020	1				
Contraintes et difficultés de mise en œuvre	en terrain pri	vé. Un importar	iées dans le cac nt travail de con re en vue de la	certation avec	les propriétai				
Maître(s) d'ouvrage(s) pressenti(s)	Collectivités t	erritoriales	Partenaires et acteurs	AEAP, CEN, SM SCoT Pa	jional, Conseil Associations, ays Cœur de Fl re Dunkerque	CCFI, CCHF,			
Pour en savoir plus									
Calendrier	2017	2018	2019	2020	2021	2022			

C.5. LUTTER CONTRE LES ESPÈCES EXOTIQUES ET PLANTER DE LA RIPISYLVE

THÉMATIQUE 3 : RESTAURER LES FONCTION PRÉVENIR LES ÉTIAGES	ONNALITÉS I	ÉCOLOGIQUE	S D	ES MILIE	:UX	(AQUATIQ	UES ET	C.5	P.1	
Intitulé	Lutter contre	tter contre les espèces exotiques envahissantes et planter de la ripisylve								
Secteur d'activité concerné	Collectivités t	lectivités territoriales – Aménageurs								
Objectif de l'action	Lutter contre	ter contre l'uniformisation des milieux et des espèces.								
Dispositions du PAGD	D49, D50	9, D50								
Réglementation principale										
Constat	L'Yser et ses a	er et ses affluents sont de mauvaise qualité hydromorphologique.								
Type d'action	Sensibilisatio	sibilisation – Formation								
Description de l'action	de formation : exotiques env	CLE et sa cellule d'animation mèneront un travail de fond de sensibilisation et formation sur les espèces invasives et particulièrement les espèces végétales otiques envahissantes. Cette communication évoquera également les espèces qui uvent être plantées par les particuliers.								
	Intitulé			Object fixé	if	Indicateu	r Priorité	Éta	t initial	
	Sensibiliser les particuliers et jardineries à la problématique des espèces invasives			2017			1			
Sous actions	Sensibiliser lo d'espaces ver et aux métho adaptées à co	rts à l'identifica des de lutte	tion	2017			1			
	de lutte contre	e des programr e la prolifération tales et animale	des	2017			1			
	d'espèces loc en privilégiar	ripisylve à part ales adaptées at les secteurs u PGE	ir	2017 2 km/a	n		1			
Maître(s) d'ouvrage(s) pressenti(s)	CLE, Collectiv	ioritaires du PGE LE, Collectivités territoriales et acteurs Partenaires et acteurs Conseil régional, Conseil général Agence de l'Eau, USAN							al,	
Pour en savoir plus										
Calendrier	2017	2018		2019		2020	2021	2	022	

C.6. ACCOMPAGNER ET RELAYER LES ACTIONS DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE DES PRODUITS UTILISÉS DANS LES SIÈGES D'EXPLOITATION (BÂCHES, BIDONS, PRODUITS VÉTÉRINAIRES, PNEUS)

THÉMATIQUE 3 : RESTAURER LES FONCTION PRÉVENIR LES ÉTIAGES	ONNALITÉS É	COLOGIQUE	S DES MILIE	UX AQUAT	IQUES ET	C.6	P.1	
Intitulé	Restaurer les	habitats des c	ours d'eau					
Secteur d'activité concerné	Collectivités t	erritoriales – Pa	articuliers					
Objectif de l'action	Lutter contre	l'uniformisatior	n des milieux e	t des espèce	S.			
Dispositions du PAGD	D35, D45, D47,	D48						
Réglementation principale						,		
Constat	L'Yser et ses af	ser et ses affluents sont de mauvaise qualité hydromorphologique.						
Type d'action	Sensibilisatio	ensibilisation – Travaux						
Description de l'action	restauration d hydromorphol	e la continuité i	transversale, rs d'eau sera en) et d'amélior	es (création de er le fonctionne oncertation ave	ment	ı	
Contraintes et difficultés de mise en œuvre		levra donc être			aux. Toute opéra avec les exploit			
Maître(s) d'ouvrage(s) pressenti(s)	Collectivités t	erritoriales	Partenaires et acteurs		égional, Consei de l'Eau, Fédéra	•		
Pour en savoir plus								
Calendrier	2017	2018	2019	2020	2021	20	022	

THÉMATIQUE 4: DÉVELOPPER LES RELATIONS TRANSFRONTALIÈRES (INTER-SAGE ET FRANCO-BELGES) POUR UNE GESTION **ÉQUILIBRÉE DE LA RESSOURCE EN EAU**

D.1. PÉRENNISER L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU BASSIN VER-SANT DF L'YSFR

THÉMATIQUE 4 : DÉVELOPPER LES RELAT FRANCO-BELGES) POUR					I EAU	D.1	P.1	
Intitulé	Pérenniser l'a	limentation en	eau potable du	ı bassin versa	nt de l'Yser			
Secteur d'activité concerné	Collectivités t	ectivités territoriales						
Objectif de l'action	Pérenniser l'a	enniser l'alimentation en eau potable du bassin versant de l'Yser						
Dispositions du PAGD	D51							
Réglementation principale								
Constat	Les habitants potable.	s habitants du bassin versant de l'Yser importent l'ensemble de leurs besoins en eau table.						
Type d'action	Sensibilisatio	n – Étude						
Description de l'action			étude prospect orizon 2050 sur l	•		action d	es	
Contraintes et difficultés de mise en œuvre		levra donc être	les cours d'eau e préparée en c		-			
Maître(s) d'ouvrage(s) pressenti(s)	Collectivités t	erritoriales	Partenaires et acteurs		enéral, Agence ssins versant térieure			
Pour en savoir plus								
Calendrier	2017	2018	2019	2020	2021	20	022	

D.2. PRÉSERVER LA NAPPE DES SABLES DU LANDÉNIEN DES FLANDRES

THÉMATIQUE 4 : DÉVELOPPER LES RELAT FRANCO-BELGES) POUR					I EAU	D.2	P.1	
Intitulé	Préserver la r	appe des Sab	les du Landénie	en des Flandre	es			
Secteur d'activité concerné	Collectivités t	llectivités territoriales						
Objectif de l'action	Respect des d	spect des objectifs de bon état quantitatif et qualitatif de cette ressource						
Dispositions du PAGD	D54							
Réglementation principale								
Constat	pour assouvir	es belges utilisent une partie de l'eau de la nappe des Sables du Landénien des Flandres our assouvir leurs besoins en eau potable. Une baisse du niveau de la nappe de 30 m en space de 20 ans aurait été observée.						
Type d'action	Sensibilisatio	n – Étude						
Description de l'action			ydrogéologique a ressource en e		-			
Contraintes et difficultés de mise en œuvre			es existants, pio nt quasi-inexista					
Maître(s) d'ouvrage(s) pressenti(s)	Collectivités t	erritoriales	Partenaires et acteurs	Conseil gé	énéral, Agence	e de l'Ea	u, CLE	
Pour en savoir plus								
Calendrier	2017	2018	2019	2020	2021	20	022	
Culondiloi								

THÉMATIQUE 5: COMMUNIQUER, SENSIBILISER AUTOUR DE LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE

E.1. CONSTITUER UNE BASE DE DONNÉES ET UN TABLEAU DE BORD DE **SUIVI DU SAGE**

THÉMATIQUE 5 : COMMUNIQUER, SENSIBI	LISER AUTO	UR DE LA MI	SE EN ŒUVF	RE DU SAGE		E.1	P.1		
Intitulé	Base de donn	ées et tableau	de bord du SA(ìΕ					
Secteur d'activité concerné	Collectivités t	erritoriales							
Objectif de l'action	Renseigner l'é	état d'avancem	ent de la mise e	en œuvre du S	AGE de l'Yser				
Dispositions du PAGD	D55, D56, D57,	D60							
Réglementation principale									
Constat	d'atteindre les	documents du SAGE définissent un ensemble de dispositions à mettre en œuvre afin teindre les objectifs de bon état. La réalisation concrète de ces mesures doit faire jet d'un suivi permettant de rendre compte de l'activité du SAGE dans cette période.							
Type d'action	Suivi								
Description de l'action	·		ableau de bord (er la stratégie po		•				
Contraintes et difficultés de mise en œuvre	Les données	de suivi sont p	arfois difficiles	à obtenir.					
Maître(s) d'ouvrage(s) pressenti(s)	CLE		Partenaires et acteurs		gional, Conseil e l'Eau, Collecti es	•	al,		
Pour en savoir plus									
Calendrier	2017	2018	2019	2020	2021	20)22		

E.2. DIFFUSER LES DOCUMENTS DU SAGE

ollectivités te	e les document		a la hut da fa								
aire connaîtr	e les document	ts du SAGE dans	lo but do fo								
		ts du SAGE dans	la but da fa	lectivités territoriales							
57, D60, D62,	Des	ire connaître les documents du SAGE dans le but de faciliter leur mise en œuvre									
	7, D60, D62, D63										
es documents du SAGE définissent un ensemble de dispositions à mettre en œuvre afin atteindre les objectifs de bon état. La réalisation concrète de ces mesures est tributaire e la connaissance qu'en ont les divers acteurs du territoire.											
ommunicatio	on – Sensibilisa	tion									
	•				e des						
LE		Partenaires et acteurs	Agence de	e l'Eau, Collect	_	l,					
2017	2018	2019	2020	2021	20)22					
'á e	atteindre les de la connaissa ommunication offuser et met ocuments du	atteindre les objectifs de bon e la connaissance qu'en ont le ommunication - Sensibilisa ffuser et mettre à dispositio ocuments du SAGE de l'Yser	etteindre les objectifs de bon état. La réalisati e la connaissance qu'en ont les divers acteurs communication – Sensibilisation ffuser et mettre à disposition du plus grand ocuments du SAGE de l'Yser (versions inform Partenaires et acteurs	etteindre les objectifs de bon état. La réalisation concrète de la connaissance qu'en ont les divers acteurs du territoire. communication – Sensibilisation ffuser et mettre à disposition du plus grand nombre la verbeuments du SAGE de l'Yser (versions informatique et particular de la conseil réalise et acteurs Conseil réalise de l'Agence	etteindre les objectifs de bon état. La réalisation concrète de ces mesures e la connaissance qu'en ont les divers acteurs du territoire. communication – Sensibilisation ffuser et mettre à disposition du plus grand nombre la version définitivocuments du SAGE de l'Yser (versions informatique et papier). Partenaires et acteurs Conseil régional, Conse Agence de l'Eau, Collect territoriales	etteindre les objectifs de bon état. La réalisation concrète de ces mesures est tribue la connaissance qu'en ont les divers acteurs du territoire. communication – Sensibilisation ffuser et mettre à disposition du plus grand nombre la version définitive des ocuments du SAGE de l'Yser (versions informatique et papier). Partenaires et acteurs Conseil régional, Conseil généra Agence de l'Eau, Collectivités territoriales					

E.3. ANIMER LE SAGE ET ASSURER SON SUIVI

THÉMATIQUE 5 : COMMUNIQUER, SENSIBI	LISER AUTO	UR DE LA MI	SE EN ŒUVR	E DU SAGE		E.3	P.1	
Intitulé	Animer le SAC	GE et assurer s	on suivi					
Secteur d'activité concerné	Collectivités t	erritoriales						
Objectif de l'action			nécessite un tra obilisation des	•		ation de	'S	
Dispositions du PAGD	D52, D59, D60	, D61, D63						
Réglementation principale								
Constat	nécessite un t de la compéte	mise en compatibilité des documents du SAGE avec les documents d'urbanisme écessite un travail important d'animation auprès des collectivités territoriales disposant e la compétence urbanisme. D'autre part la mise en œuvre des actions inscrites au ogramme d'actions du SAGE impose de mobiliser les maîtres d'ouvrage compétents oncernés.						
Type d'action	Communicati	on – Sensibilis	ation					
Description de l'action			ritoire pour assi e en œuvre le pi				ce des	
Contraintes et difficultés de mise en œuvre			ropres des stru définis dans le t					
Maître(s) d'ouvrage(s) pressenti(s)	CLE	Partenaires Conseil régional, Conseil général,						
Pour en savoir plus								
Calendrier	2017	2018	2019	2020	2021	20	022	
Calcilation								

E.4. METTRE EN PLACE DES OUTILS PERMETTANT LA VULGARISATION DU SAGE

THÉMATIQUE 5 : COMMUNIQUER, SENSIBILISER AUTOUR DE LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE									
Intitulé	Mettre en place des outils permettant la vulgarisation du SAGE								
Secteur d'activité concerné	Collectivités territoriales								
Objectif de l'action	Faciliter l'appropriation des prescriptions du SAGE par le grand public								
Dispositions du PAGD	D52, D59, D62, D63								
Réglementation principale									
Constat	Les documents du SAGE regroupent un ensemble de termes juridiques et techniques propres au domaine de la gestion de l'eau. Or, la mise en œuvre d'un SAGE est tributaire de l'appropriation qu'en font les acteurs du territoire. Un travail de vulgarisation des préceptes et objectifs du SAGE peut s'avérer utile.								
Type d'action	Communication - Sensibilisation								
Description de l'action	Élaborer tout type de document de communication (brochure, site internet, lettre d'information,) afin de partager les objectifs et mettre en œuvre les mesures du SAGE.								
Contraintes et difficultés de mise en œuvre									
Maître(s) d'ouvrage(s) pressenti(s)	CLE		Partenaires et acteurs	Agence de	Conseil régional, Conseil général, Agence de l'Eau, Collectivités territoriales				
Pour en savoir plus									
Calendrier	2017	2018	2019	2020	2021	20)22		

E.5. RENFORCER LA COORDINATION INTER-SAGE ET TRANSFRONTALIÈRE

THÉMATIQUE 5 : COMMUNIQUER, SENSIBI	NTIQUE 5 : Uniquer, sensibiliser autour de la mise en Œuvre du sage								
Intitulé	Renforcer la coordination inter-SAGE et transfrontalière								
Secteur d'activité concerné	Collectivités territoriales								
Objectif de l'action	Mettre en œuvre des actions coordonnées de part et d'autre de la frontière afin d'atteindre le bon état écologique et de lutter contre les inondations								
Dispositions du PAGD	D52, D58								
Réglementation principale									
Constat	L'atteinte des objectifs de bon état écologique, de lutte contre les inondations ou de pérennisation de l'alimentation en eau potable de nos voisins belges nécessite de coordonner les actions menées de part et d'autre de la frontière.								
Type d'action	Communication – Sensibilisation								
Description de l'action	Des échanges réguliers doivent être entretenus pour la mise en œuvre des prescriptions du SAGE de l'Yser. Ces échanges pourront donner lieu à des documents de communication ou à des projets communs.								
Contraintes et difficultés de mise en œuvre									
Maître(s) d'ouvrage(s) pressenti(s)	CLE		Partenaires et acteurs	Conseil régional, Conseil général, Agence de l'Eau, Collectivités territoriales, SCoT Flandre intérieure					
Pour en savoir plus									
Calendrier	2017	2018	2019	2020	2021	20	022		









Adresse du secrétariat technique du SAGE de l'Yser : 5 rue du Bas - 59320 Radinghem-en-Weppes

Agence de l'eau Artois Picardie : 🕓 03 27 99 90 00 😵 www.eau-artois-picardie.fr